

ANNEXE 25

Ville de Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Cette demande est introduite par : Monsieur et Madame François-Xavier et Sophie FAUTRE-DELIENS rue du Sablon, 10 à 1435 Mont-Saint-Guibert.

Le terrain concerné est situé rue du Puisatier 2 à 1341 Cérroux-Mousty, et cadastré 02 C 138 D.

Le projet consiste en : Construction d'une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes : le projet proposé s'écarte des prescriptions du permis de lotir devenu permis d'urbanisation en matière de :

1) Ecart au Plan de lotissement : Sens de façade obligatoire non respecté

2) Ecart aux Options architecturales d'ensemble :

Point 2.6. : Rapport façade pignon

Point 2.6. : Volume secondaire de 6,80m

Point 4.4. : Présence de lucarne et de modification d'angle de toiture

3) Ecart aux Options architecturales d'ensemble :

Point 2.1. : Les deux volumes secondaires à double pente débordent de la zone de bâtisse

Point.2.6. : Façade principale : 13m (max 12m)

Point 4.2. : Auvent pente différente

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12 H 30 à 18 H 45 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15 – les samedis de 9 H à 11 H 30 (les samedis : sauf en juillet et en août) :**

Du 07/05/2018 au 22/05/2018

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Soltana (010/43.62.77), l'architecte communale traitant la demande.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 07/05/2018 au 22/05/2018 à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 26/04/2018.